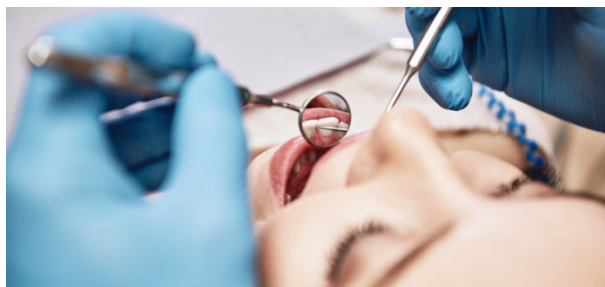


Les fiches conseils de l'UFSBD



Le CABINET DENTAIRE, un lieu sûr et professionnel prêt à vous accueillir, au moins, une fois par an !

À savoir

Le [cabinet dentaire](#) :

est un lieu sûr et essentiel pour votre santé bucco-dentaire où les chirurgiens-dentistes vous y informent, vous conseillent, vous soignent

Pour aller plus loin

Les métiers au cœur du cabinet

Le chirurgien-dentiste : Profession centrale du cabinet, le chirurgien-dentiste est le spécialiste de la santé bucco-dentaire : de la bouche, des dents, des gencives et des mâchoires, . Titulaire d'un doctorat de chirurgie dentaire obtenu après au moins six années d'études, il réalise de nombreux actes : préventifs ou de soins comme le détartrage, le traitement des caries, les extractions, la pose de couronnes, etc.

L'assistante dentaire : L'assistante dentaire aide le chirurgien-dentiste. Elle lui permet de se centrer sur les actes les plus techniques de sa pratique, et l'aide sur certains actes. Elle peut aussi gérer l'administratif du cabinet, depuis la prise de rendez-vous à la comptabilité. Elle exerce un métier polyvalent.

La secrétaire médicale : Chargée de l'accueil des patients et de la gestion du planning, la secrétaire est parfois remplacée par des services externalisés (centres d'appels, applications de prise de rendez-vous).

Les espaces du cabinet dentaire :

Un [cabinet dentaire](#) comprend plusieurs zones fonctionnelles :

Accueil et salle d'attente : cet espace doit être rassurant et confortable.

Salle de soins : équipées pour les interventions, elles sont le cœur de l'activité.

Salle de stérilisation : essentielle pour garantir l'hygiène et la sécurité

Bureau du praticien : un espace dédié aux tâches administratives et aux entretiens.

Zone de stockage des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Local technique : pour stocker le matériel et les fournitures.

Toilettes : pour le confort des patients et du personnel.

Selon la taille et les spécialités du cabinet, on peut également trouver : une salle de radiologie, un laboratoire de prothèse dentaire, une salle dédiée à la chirurgie.

Les métiers périphériques :

L'orthodontiste : est spécialisé en orthopédie dento-faciale. Son domaine de compétences est le traitement des défauts développements des maxillaires, de position des dents entre elle et par rapport aux mâchoires.

Le prothésiste dentaire travaille en étroite collaboration avec le chirurgien-dentiste et l'orthodontiste. C'est lui qui est chargé de réaliser les appareils correctifs et les prothèses dentaires.

À retenir

Le cabinet dentaire est un lieu sûr :

Le chirurgien-dentiste et le personnel du cabinet dentaire se forment régulièrement pour maintenir leurs compétences à jour, et offrir des soins conformes aux évolutions de la science et des techniques.

Les chirurgiens-dentistes sont des professionnels de santé habitués à appliquer, chaque jour, des mesures strictes d'hygiène et d'asepsie au sein de leurs cabinets dentaires.

Des mesures complémentaires seront mises en place pour faire face aux crises pandémiques que nous avons traversées parmi lesquelles :

Pour l'équipe soignante, un équipement renforcé

Pour les patients, des recommandations spécifiques au sein du cabinet comme le port du masque, la désinfection des mains, distanciation, ...

La profession de chirurgien-dentiste est régulée par un Ordre : le conseil de l'ordre des chirurgiens dentiste <https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/>

Notre priorité en tant que professionnel de santé : Vous assurer une prise en charge en toute sécurité

Nos recommandations

Pour aller encore plus loin :

Agence National du Médicament : ansm.sante.fr